

Communes d'Etalle et de Saint-Léger Compte-rendu réunion voies lentes – FRW du 10 mars 2021

FRW/20210312/Ale-NL

Présents :

Commune d'Etalle : Mélissa Hanus, Henri Thiry, Marie-Valérie Marquet

Commune de Saint-Léger: Fabian Forthomme, Joseph Chaplier

Auteur de programme PCDR Etalle et PCDR Saint-Léger : Thierry Jaumain

FRW : Alisée Lequeux et Nicolas Lecuivre

Contexte de la réunion

Les communes voisines d'Etalle et Saint-Léger travaillent toutes deux sur la création de liaisons lentes sur leur territoire (pour l'heure, le réseau de voies lentes dans ces deux communes est encore fragmentaire). Toutes deux mènent une Opération de Développement Rural (à des stades différents) ; le projet de voies lentes est largement plébiscité sur les deux territoires. De plus, toutes deux souhaitent contribuer à la mise en place de la liaison régionale W9. **L'itinéraire W9** parcourt une voie verte transfrontalière reliant Aachen et Torgny. La réalisation progressive de ce tracé dans le sud de la Province de Luxembourg (de Martelange à Torgny) fait l'objet d'un partenariat entre les 12 communes concernées (coordination par Idelux projets publics). Sa mise en œuvre se fera progressivement en fonction des opportunités qui se présentent. Le tracé du W9 comprend une dorsale agrémentée de plusieurs boucles intercommunales.

La Commune d'Etalle est actuellement en cours d'élaboration de son PCDR, et plus précisément à la phase de priorisation des différents projets ressortis des consultations. Le lot 1 reprendra notamment un projet de voies lentes, lui-même constitué de différents axes : liaison de niveau régional (W9), liaisons intercommunales et voies internes communales. Les priorités de réalisation n'ont pas encore été fixées par la Commune et la CLDR.

Le PCDR de la Commune de Saint-Léger a été approuvé fin 2018. Parmi les projets retenus en lot 1, figure la création d'un réseau de voies lentes sur le territoire communal, suivant une architecture à 4 niveaux territoriaux (interconnectés et complémentaires) : liaison régionale W9, liaisons intercommunales en cohérence avec le tracé régional W9, liaisons intercommunales et cheminements intravillages. L'itinéraire du W9 envisage de relier Saint-Léger aux pôles voisins :

- Le tronçon Arlon-Saint-Léger sera pris en charge par le Plan Infrastructures et par le promoteur privé du futur golf du Domaine du bois d'Arlon.
- Le tronçon Saint-Léger-Etalle prévoit de passer par la vallée de la Rouge Eau et du Gros Ruisseau et pourrait faire l'objet d'un projet transcommunal en Développement Rural (90% de subsides).
- Le tronçon Saint-Léger-Virton devrait faire l'objet d'une réalisation PCDR. La Commune a d'ores et déjà réalisé une étude détaillée pour une partie de ce tracé et a rencontré la Commune de Virton.

➔ **Les communes d'Etalle et de Saint-Léger sont intéressées de renforcer la coopération au niveau de la mobilité douce entre les deux territoires. Toutes deux souhaitent mettre en œuvre l'itinéraire W9 et s'accordent sur la pertinence d'une liaison fonctionnelle entre les deux communes. Le souci sera de parvenir à fixer un agenda commun.**

Zoom sur le tronçon Etalle-Saint-Léger

Du côté d'Etalle : route en très mauvais état. L'idéal serait de la restaurer et d'imaginer différentes modalités de fonctionnement, comme le passage limité des voitures (fermeture pour les voitures en période estivale par exemple) ou un aménagement propre aux usagers doux. En outre, cette route se doit de pouvoir être utilisée pour l'accès au captage d'eau ainsi que pour l'exploitation forestière.

Du côté de Saint-Léger :

- Utilisation de la rue Perdue puis asphaltage du chemin reliant cette dernière à la rue de France (dans le cadre de l'appel à projets du ministre Di Antonio) ;
- Bétonnage du chemin forestier reliant l'extrémité asphaltée de la rue de France et la rue du Bois sur 3m de large et 1,1 kms de long, avec signalétique (ce tronçon fait partie du projet PCDR) ;
- Utilisation de la Rue du Bois, asphaltée, jusqu'au fond de vallée de la Rouge Eau, où se trouve la frontière avec la commune d'Etalle.

Autres liaisons possibles ?

Il semble compliqué d'envisager des liaisons de mobilité douce entre Chantemelle et Saint-Léger/Châtillon. Tout au plus certains chemins forestiers pourraient-ils jouer un rôle davantage touristique que fonctionnel (rue de la Chapelle – captages d'eau de Saint-Léger-- Fourneau David).

Monsieur Chaplier rappelle qu'il est important de communiquer et d'expliquer aux citoyens les mesures mises en place sinon risque de se retrouver avec une signalétique abîmée.

Subside provincial pour les liaisons intercommunales

Un subside provincial de 1 million d'euros est octroyé aux communes de l'arrondissement de Virton dans le cadre de la Conférence Locale des Élus. Les communes se sont entendues pour affecter cette somme à des projets de mobilité douce. Le Parc Naturel de Gaume a été missionné pour réaliser un schéma directeur des liaisons intercommunales existantes et à réaliser. Le bureau Territoires prend contact avec Mme Denoyelle pour évaluer les liens entre ce schéma directeur et les projets de voies lentes évoqués dans ce document.

Suites

- ➔ La Commune d'Etalle revient vers sa CLDR et explique les réflexions sur les connexions intercommunales (Habay, Tintigny et Saint-Léger).
- ➔ Une fois le planning déterminé du côté d'Etalle, les deux communes et la FRW feront le lien entre les deux-fiches projets et rechercheront une période adaptée pour la réalisation d'un projet transcommunal (90% jusqu'à 850 000 euros par commune). Tout en sachant que si une des deux communes rencontre une opportunité pour avancer seule, les subsides DR sont tout de même de 80% jusqu'à 850 000 euros.

*Alisée Lequeux et Nicolas Lecuivre,
Fondation Rurale de Wallonie*